Compte rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) dans le cadre du fonctionnement des établissements des sociétés Ajinomoto Eurolysine, NORIAP, Procter & Gamble, Brenntag Spécialités, Brenntag Picardie et ID Logistics, sur le territoire des communes d'Amiens et Argoeuves

Mardi 23 juin 2015 à 14 heures 30

Salle Jean Moulin de la préfecture de la Somme à Amiens

Participants

Collège « Administrations de l'Etat »

Jean-Charles GERAY - Secrétaire général de la préfecture de la Somme
Christophe EMIEL - Chef de la division Risques Accidentels de la DREAL, mandaté par Damien MAELSTAF
- Chef du Bureau Interministériel Régional de Défense et de Sécurité Civile
Swann LAMARCHE - Chef du bureau de la Prévention des Risques de la DDTM
Gauthier CRAMPON - Chef du service Prévision du SDIS

Collège « Elus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale »

Patrick DESSEAUX – Premier vice-président de la communauté d'agglomération Amiens Métropole Antonio MARQUES – Adjoint au maire d'Argoeuves Philippe FRANCOIS - Président de la communauté de communes Ouest Amiens

Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »

Jean-Bernard DOLLE - Président du comité de quartier « Le Quartier Villageois » Gérard COISNE – Président du comité de quartier « Vallée Saint-Ladre » Jean-Paul LESCOUTRE – Vice-président de l'association « Picardie Nature »

Collège « Exploitants »

Quentin TABUTEAU – Responsable du département Sécurité Environnement Qualité de la société Ajinomoto Eurolysine, mandaté par Fabrice MERCIER – Directeur des opérations Normandie et Picardie de la société Brenntag Spécialités

Didier FRANCOIS - Directeur du service Investissements, Maintenance et Environnement de la société NORIAP

Pascal VANDEZANDE – Risk manager de la société Procter & Gamble Mathieu BLANCHE – Responsable du site de la société ID Logistics

Collège « Salariés »

Tony MARCKFORD - Salarié de la société Ajinomoto Eurolysine

Autres participants

Antoine VANDERCAMERE – Manager de l'Espace Industriel Nord à la CCI Amiens - Picardie Jean-Philippe CHOLLOIS – Responsable Sécurité & Environnement de la société Brenntag Eric MENINDES – Directeur des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale de la préfecture de la Somme

Anne MARESCHAL - Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique de la préfecture de la Somme

Damien DE GEETER – Responsable de la subdivision 3 de l'unité territoriale de la Somme de la DREAL Djamel SAÏFI – Inspecteur des installations classées de la DREAL

Benoît CARPENTIER – Bureau de la Prévention des Risques de la DDTM

Excusés:

Collège « Administrations de l'État »

Le chef du Bureau Interministériel Régional de Défense et de Sécurité Civile Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Picardie L'inspecteur du travail de la DIRECCTE en charge des établissements des sociétés Ajinomoto Eurolysine, NORIAP, Procter & Gamble, Brenntag Spécialités, Brenntag Picardie et ID Logistics

Collège « Elus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale »

Clément STENGEL - Adjoint au maire d'Amiens

Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »

Marc DELAHAYE - Membre de l'association « Longpré Environnement »

Collège « Exploitants »

Fabrice MERCIER – Société Brenntag Spécialités François MALHOMME - Société Brenntag Picardie

Collège « Salariés»

Didier BATICLE – Salarié de la société NORIAP Franck LEDOUX – Salarié de la société Procter & Gamble Stéphanie CLEMENT - Société Brenntag Spécialités Eric VASSEUR - Société Brenntag Picardie Anne CARLIEZ - Société ID Logistics

M. le secrétaire général de la préfecture souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Il rappelle le contexte de cette réunion. Le PPRT d'Amiens Nord, initialement approuvé par arrêté préfectoral du 16 novembre 2012, doit faire l'objet d'une modification pour tenir compte d'une réduction significative de l'aléa de la part de l'établissement de la société NORIAP. Conformément à l'article R. 515-47 du code de l'environnement, cette modification se fait dans les mêmes formes que l'approbation initiale.

M. le secrétaire général précise que les personnes et organismes associés (POA) ont été conviés le 27 janvier 2015 à une réunion des POA. Le projet de PPRT révisé leur est soumis durant deux mois, du 1er juin au 1er août 2015. Dans le cadre de cette consultation, la CSS est réunie aujourd'hui pour voter sur le projet de révision du PPRT.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Point d'avancement éventuel par les industriels sur les grands projets en cours de réalisation et présentation par l'inspection des installations classées des points suivants pour chaque site
 - · Résultats des inspections de la DREAL
 - · Dossiers ICPE instruits ou en cours
 - · Actes administratifs récents
- Il Vote de la CSS sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) d'Amiens Nord
- III Questions diverses

I. Point d'avancement éventuel par les industriels sur les grands projets en cours de réalisation et présentation par l'inspection des installations classées des points suivants pour chaque site

Lors de la précédente CSS, la DREAL n'avait pas pu présenter le bilan des inspections. M. Damien DE GEETER et M. Djamel SAIFI présentent donc les inspections sur l'ensemble des établissements SEVESO de la zone industrielle d'Amiens Nord. Cette présentation est mise en ligne sur le site internet de la DREAL (Rubrique <u>Prévention des risques industriels</u> > <u>SEVESO et risques technologiques</u> > <u>Les CSS (Commissions de suivi de site) ex CLIC</u> > <u>Département de la Somme</u> > AJINOMOTO EUROLYSINE, BRENNTAG SPECIALITES, BRENNTAG Picardie, ID LOGISTICS, NORIAP et PROCTER & GAMBLE (AMIENS)).

Cette présentation n'appelle pas de remarque de la part des membres de la CSS.

II. <u>Vote de la CSS sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques</u> Technologiques (PPRT) d'Amiens Nord

M. Swann LAMARCHE rappelle les évolutions intégrées au projet de règlement soumis à la consultation des POA jusqu'au 1er août prochain. Sa présentation est mise en ligne sur le site internet de la DREAL (Rubrique <u>Prévention des risques industriels</u> > <u>SEVESO et risques technologiques</u> > <u>Les CSS (Commissions de suivi de site) ex CLIC</u> > <u>Département de la Somme</u> > AJINOMOTO EUROLYSINE, BRENNTAG SPECIALITES, BRENNTAG Picardie, ID LOGISTICS, NORIAP et PROCTER & GAMBLE (AMIENS)).

La présentation du zonage du PPRT actuel est réalisée en préalable à un zoom sur la partie objet de la modification. Il est rappelé que, suite à la réunion des POA du 27 janvier, il est proposé, pour les effets thermiques, de fusionner les zones d'aléa F+ avec celles d'aléa F et les zones d'aléa M+ avec celles d'aléa M. M. LAMARCHE détaille ensuite les parties du règlement r2, B2 et B3 qui s'appliqueront au nouveau zonage autour de l'établissement NORIAP. Les mêmes prescriptions sont reprises pour les autres zones subissant le même niveau d'aléa.

M. Christophe EMIEL rappelle l'importance d'émettre un avis dans les délais prévus pour la consultation et de faire délibérer l'assemblée pour les collectivités territoriales (mairies, conseil régional et départemental). Il rappelle également que cet avis pourra être différent de celui que donneront les représentants de ces entités lors du vote de ce jour.

M le secrétaire général débute la procédure de vote collège par collège. Chaque représentant présent vote favorablement. Le projet de révision du PPRT d'Amiens Nord est donc approuvé à la majorité par la CSS.

La suite de la procédure est ensuite expliquée par M. EMIEL. Après la phase de consultation, le projet de PPRT, éventuellement modifié pour tenir compte des propositions de modification, sera soumis à enquête publique.

III. Questions diverses

M. VANDEZANDE de la société Procter & Gamble demande si le délai de 3 ans pour aménager une pièce de confinement va changer. M. LAMARCHE lui indique qu'un nouveau délai sera fixé par l'arrêté préfectoral approuvant la révision du PPRT d'Amiens Nord.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est close à 15 heures 20.

Jean-Charles GERAY

Le président